**Procés Verbal de l’assemblée générale de l’association Passe-Coque**

L’association passe Coque a tenu son assemblée générale ordinaire à Paris à l’occasion de la journée dédié à la voile au Musée de la marine .Conformément à nos statuts et par souci d’accessibilité́, le vote s’est effectué par pouvoir ou présentiel pour ceux qui le pouvaient.

**Ordre du jour**

* -  Rapport moral du président
* -  Rapport financier et perspectives avec lecture du rapport de Ouest Conseil
* -  Vote des résolutions
* - Mise à jour des statuts

**Résolutions**

N° 1– Approbation des comptes 2022 et du rapport financier  
N° 2 – Approbation du rapport moral  
N° 3 – Quitus de gestion des deux années écoulées

N°4 - Affectation du résultat en report à nouveau

N°. 5 Nouvelle remise à jour des statuts .

N°6. Rappel de l’Information aux membres de la fourniture d’équipement à Passe-Coque par la société WMS appartenant à Pierre -Jean Jannin.

Après lecture respectivement du rapport moral du président, du rapport financier, des perspectives et du rapport du commissaire aux comptes Ouest Conseil, il a été procédé au vote . 13 personnes étaient présentes et 10 étaient représentées par pouvoir signé.

La feuille de présence et les pouvoirs sont disponibles au siège de l’association.

A la résolution N :1 Approbation des comptes et affectation au report à nouveau:

**vote à l’unanimité des suffrages exprimés**

A la résolution N :2 Approbation du rapport moral

**vote à l’unanimité des suffrages exprimés**

A la résolution N :3 Quitus de gestion

**vote à l’unanimité des suffrages exprimés**

La réunion a permis de procéder à une lecture des statuts modifiés (rajouts dans l’objet de tous projets sportifs et culturel )proposés par le président et la trésorière.  
La modification (résolution N°4) :

**vote à l’unanimité des suffrages exprimés**

La résolution N°5 permettant à Passe-Coque de continuer à accéder à du matériel avec un statut professionnel auprès de WMS.

**vote à l’unanimité des suffrages exprimés**

Fait pour valoir ce que de droit, le 20 décembre 2023

Le président La secrétaire de séance

Pierre Jean Jannin Catherine laguerre